



Protection de l'enfance
Handicap
Développement social



Comité Éthique Arsea

Recherches et travaux
2015





Les Valeurs de l'Association	page 3
Introduction	page 4
Thèmes et Débats	page 5
Laïcité, règlements de fonctionnement, expression des convictions individuelles et positionnement professionnel comment s'en sortir ?	page 5
La question du libre-choix des personnes	page 11
Comment dans la complexité, assurer et concilier l'intérêt individuel et collectif ?	page 17
Comment accompagner ceux qui refusent toute forme d'autorité, comment les réconcilier avec les lois républicaines ?	page 22
Conclusion	page 23



Les Valeurs de l'Association

L'association se réfère à :

La Déclaration des Droits de l'Homme 1948,

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989),

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (2000),

La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie (Loi du 2.1.2002),

Elle défend l'idée : **une place pour chacun dans la société, un projet pour tous,**

Elle reprend à son compte la sollicitude telle que la conçoit le philosophe Paul Ricoeur, et qui se traduit par le souci de l'autre ... instaurer une relation équilibrée et respectueuse de l'autre.

Elle affirme par ailleurs :

Son autonomie dans ses choix et son ambition de lutte contre toute forme de discrimination.

Un engagement social fort défendant une vision sociétale humaniste, solidaire en prônant l'équité et la responsabilité.

Une culture de la bienveillance par la mise au cœur de ses pratiques et de ses postures professionnelles d'une éthique de l'empathie et de la résilience qui change le regard.

Sa démarche de transparence vis-à-vis des partenaires, des citoyens et de l'environnement, sa conscience de l'interdépendance de tous les acteurs.

Une approche globale de l'action respectant la singularité des personnes accueillies dans leur parcours. À ce titre, la tension existante entre les besoins des bénéficiaires, ses valeurs et les exigences des commanditaires doit se traduire d'une manière dynamique.

Une recherche permanente, une adaptabilité et une innovation au regard de besoins et d'exigences en évolution.

Un projet employeur fort à l'égard des salariés en promouvant le respect, le dialogue, l'équité et la responsabilité.



Nous parcourons les uns et les autres, des routes, des chemins côtiers, des sentiers escarpés, comme nous menons dans notre quotidien professionnel des pratiques éducatives, des accompagnements pédagogiques, des suivis au long cours, ponctués de carrefours, de rencontres, des phases de doutes, de remise en cause au sein d'équipes en recherche et en quête de sens. Le comité éthique en est une résultante mais jamais la fin.

«Nous pouvons de nos places et à partir de nos singularités y apporter notre contribution et par là-même, consolider le pont, de cordage qui nous relie, de façon indéfectible à l'autre»

visée de la vie bonne avec et pour les autres dans des institutions justes ». Posés ainsi,

Si les travaux du comité éthique au sein de l'Arsea s'affirment et s'affinent ils n'ont d'autres buts que de tenter de promouvoir, comme le formulait Paul RICOEUR, « une

nos percevons tous, que, si les travaux sont immenses, nous pouvons modestement, de nos places, et, à partir de nos singularités, y apporter notre contribution et, par là même, consolider le pont de cordage qui nous relie de façon indéfectible à l'Autre.

Les thèmes de nos travaux 2015, toujours proposés à partir d'un questionnement initié par des éducateurs ou une équipe, ont été particulièrement riches, variés, nourrissants.

Les synthèses issues de nos échanges et réflexions ici rassemblées essaient modestement d'en rendre compte. C'est avec plaisir que les membres du comité éthique vous les proposent en partage en espérant qu'ensemble nous pourrions continuer d'en débattre et aller encore plus loin.



et débats

Laïcité, règlements de fonctionnement, expression des convictions individuelles et positionnement professionnel, comment s'en sortir ?

20 février 2015

Présentation de la situation

La thématique traitée le 28 novembre 2014 par le comité éthique ne cesse de se trouver réactualisée depuis ce début d'année. Les événements du 7 janvier en France et l'impact, voire l'onde de choc qui en a suivi sur le plan national ou international n'a pas manqué de marquer durablement nos esprits et la vie de nos structures.

L'Arsea souhaite apporter sa part et sa contribution dans ce large débat à présent ouvert. Au-delà des grands principes, il y a lieu de réfléchir aux applications concrètes, concernant tant les bénéficiaires accompagnés que les professionnels qui les côtoient.

Parallèlement aux faits récents qui ont profondément marqué l'actualité, viennent se « télescoper » à la fois :

- 1. Des chantiers menés par nos autorités et d'autres instances** ainsi que la parution de divers documents sur la question :

- Parution du document « Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives » (Guide rappelant les bonnes pratiques et les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du fait religieux - Observatoire de la laïcité - 2014),
- Publication d'une note de la PJJ « Plan d'action de la PJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs » (fin 2014).

Depuis 2012, la DPJJ mène des réflexions sur l'exercice du culte par les mineurs pris en charge au sein des établissements, le nécessaire principe de neutralité que doivent observer les professionnels au sein de ces établissements et le règlement de fonctionnement. D'ici la fin du 1er semestre 2015, la DPJJ devrait publier une nouvelle note sous forme de Guide pratique pour répondre aux questions que se posent les professionnels sur ces questions de laïcité.

- Remarques de la CNAPE (février 2015) sur cette note relative à la laïcité avec en toile de fond, la nécessité :
 - de mettre en place des espaces d'échanges et de dialogues, tant au niveau des structures qu'à un niveau



plus global (le comité éthique est à cet endroit une instance où ces débats ont toute leur place),

- de mener une réflexion préparatoire à l'élaboration des règlements de fonctionnement de nos structures.

2. Des chantiers associatifs, tels que la réactualisation du projet associatif ou la refonte des règlements de fonctionnement,

Force est de constater que les établissements et services de l'Arsea sont confrontés dans leur fonctionnement à la gestion de contradictions entre principe de laïcité, possibilité ou non d'une expression de conviction religieuse (sous réserve de prosélytisme), « développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire et la promotion de l'égalité et de la mixité » (référence : Observatoire de la laïcité).

A ce stade, la première nouvelle réjouissante met en évidence que l'Arsea n'est pas hors du monde mais traversée par les idéaux et les grandes interrogations voire mutations du moment. Il importe, dès lors, d'essayer d'approfondir ce qui nous rassemble et de proposer des déclinaisons heureuses quant aux modalités d'accompagnement que nous souhaitons privilégier.

Si l'association s'attelle actuellement à un important travail de réécriture de son projet,

ce dernier trouvera sa matérialisation dans le quotidien des établissements et services. Ces structures, pour leur part, sont, à présent, confrontées à la dynamique de réactualisation des règlements de fonctionnement.

A ce niveau, un large consensus se fait jour pour solliciter les réflexions du comité éthique afin d'inscrire les valeurs portées par l'Arsea au cœur des projets de service et règlements de fonctionnement.

Amenée à piloter ces travaux pour l'ensemble de l'Arsea, la chargée de mission Qualité - développement souhaite voir cette thématique reprise à travers un large faisceau prenant en compte les pistes réflexives ébauchées et, si possible, consolidées par le comité éthique.

Géraldine Gédalia - Jean Dumel

Synthèse des débats

La réflexion s'engage avec le souhait de parvenir à se dégager des stricts éléments en lien à une actualité brûlante.

La perspective recherchée par l'association vise à interroger la thématique de la laïcité pour l'inscrire en tant que valeur, tant dans le nouveau projet de l'ARSEA qu'à travers les projets de service et règlements de fonctionnement. Le but est de rendre vivant, ce que nous pouvons envisager comme une doctrine fédérative et qui amène l'ARSEA à



militer pour rendre possible « Une place pour chacun, un projet pour tous ».

«Les questions de laïcité et la dimension non confessionnelle n'apparaissent bien souvent que dans le registre de l'implicite, comme si nous rencontrions sur le terrain une difficulté à les nommer»

Si en terre concordataire, le contexte et l'histoire régionale sont constitutifs des postures, l'ARSEA n'a de cesse d'affirmer son attachement à l'universalité de son action en la référençant à un humanisme rhénan considéré comme emblématique. Qu'en est-il dans les faits et quelles traductions proposer dans les pratiques professionnelles de tous les jours ?

«la laïcité n'est pas hostile aux religieux »

singulière en tant qu'association non confessionnelle et sans références parentales fondatrices. Si elle se trouve parfois associée de façon exagérée à la notion de « laïcard »,

Nous constatons, au sein des structures de notre association, que les questions de laïcité et la dimension non confessionnelle sont bel et bien présentes. Mais elles n'apparaissent bien souvent que dans le registre de l'implicite, comme si nous rencontrions sur le terrain, une difficulté à les nommer.

Dès ses fondements, l'ARSEA s'inscrit dans une position

il importe en priorité, à l'heure actuelle, de se pencher sur la définition du terme laïque et de rappeler que la laïcité n'est pas hostile aux religieux. Ainsi proposé, nous sommes amenés à réfléchir aux représentations que nous développons les uns et les autres autour de la notion de laïcité. Vu nos champs d'activité, nous pouvons nous autoriser d'emprunter à Voltaire le propos suivant « nous sommes des missionnaires laïques ».

A cet endroit, un retour aux sources en référence à l'héritage du grec ancien, nous invite à penser le « laos »* comme origine de la laïcité.

Prenant appui sur cette référence, le « laos » renvoie à l'idée d'unité du peuple autour de trois exigences indissociables :

- La liberté de conscience
- L'égalité de tous les citoyens
- La visée de l'intérêt général du bien commun à tous.

Dans cette logique, nos débats nous conduisent à affirmer que la laïcité doit permettre à la sphère publique de se dégager de toute emprise pouvant être exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière.

Comme l'état laïque, l'association s'attache à développer une forme de neutralité (du latin « neuter » : « ni l'un ni l'autre ») consubstantielle au sens où elle s'interdit de privilégier une option spirituelle particulière



«La laïcité a pour vocation de nous préserver de tout morcellement communautariste»

au niveau de l'espace public en général, la laïcité a pour vocation de nous préserver de tout morcellement communautariste. Rappeler avec force cette option que l'on pourrait déclinier comme une mission intrinsèquement rattachée à l'humanisme peut être essentielle.

Car nous sommes confrontés aujourd'hui, sans réserve, à une réalité sociale qui voit émerger une résurgence du religieux venant toucher aussi bien les usagers que les professionnels.

Dès lors, que faire ? Se réfugier dans une « politique de l'autruche » et rester dans l'implicite ou, à l'extrême inverse, adopter des règlements autoritaires ?

«La laïcité n'est pas le gommage des religions»

parvenant à capitaliser sur les valeurs non confessionnelles. Il importe, à ce stade, d'en assumer les choix avec la sérénité d'une conviction qui associe dans l'adversité, sous nos latitudes, valeurs universelles et humanisme.

Peut-être est-il indispensable de choisir une troisième voie en tout en développant des valeurs contributives au vivre ensemble. Ainsi au sein des structures de l'ARSEA comme

Il s'agit bien d'un choix de représentation du monde qui nous amène à privilégier, avec les personnes accueillies, un travail pour leur permettre de parvenir à fonder une identité minimale sans recourir aux seules références du religieux.

Est ici rappelé que la laïcité n'est pas le gommage des religions, mais qu'il importe de cultiver une forme de neutralité professionnelle comme un pare-feu au prosélytisme pour accueillir l'autre tel qu'il est sans renoncer à ce que nous sommes.

Ainsi, les professionnels, dans nos établissements et structures, doivent s'attacher à faire coexister les différences pour parvenir à construire un vivre ensemble sans opposer les croyances les unes aux autres.

Souvent nous sommes interpellés de façon très spontanée par une question que posent bon nombre d'enfants face à l'adulte, parents ou éducateurs « mais toi qu'est-ce que tu crois, est-ce que tu crois ? ».

Interrogation qu'il importe de ramener au modèle de construction de l'identité, alors même que nos réponses s'avèrent bien des fois balbutiantes ou floues alors qu'elles se doivent d'être portées par une démarche dialectique et une approche pédagogique qui laisser émerger une réflexion intellectuelle propice à l'amorce d'un dialogue avec l'autre.



«La tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non son contraire»

tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non le contraire.

Il est ici question de la construction d'une vie sociale qui ne peut se faire que dans un respect de règles ; il n'est pas question de tout accepter et la tolérance ne peut être à sens unique. En d'autres termes, comprendre n'est pas admettre.

Il s'agit dans un prolongement pratique d'inscrire la tolérance et donc ses limites dans les règles de vie de l'établissement, tout en permettant à l'autre d'exister en confiance dans ses croyances.

«Nous nous heurtons parfois à des personnalités en pleine construction manquant d'assises identitaires qui renvoient à un fort besoin de considération»

d'accueil. Document quasi inaugural qui indique, « voilà comment cela se passe dans la structure ».

Ainsi sommes-nous conviés, sans angélisme, à une tolérance que nous tenons à différencier de l'idée d'exigence des usagers. La

tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non le contraire.

Il est ici question de la construction d'une vie sociale qui ne peut se faire que dans un respect de règles ; il n'est pas question de tout accepter et la tolérance ne peut être à sens unique. En d'autres termes, comprendre n'est pas admettre.

Il s'agit dans un prolongement pratique d'inscrire la tolérance et donc ses limites dans les règles de vie de l'établissement, tout en permettant à l'autre d'exister en confiance dans ses croyances.

De façon pratique, il importe de mettre en œuvre un processus de la transmission qui peut être décliné favorablement à travers une procédure balisée et précisée dans le cadre du livret

d'accueil. Document quasi inaugural qui indique, « voilà comment cela se passe dans la structure ».

Fort de cette inscription initiale dans les options défendues par l'association et relayées par les services ou établissements en termes didactiques, l'accueil de l'autre ne peut être envisagé qu'à partir d'une approche centrée sur la personne (référence à Carl Rogers) intégrant une posture de non jugement, des attitudes positives et une empathie avérée.

Ceci dit, nous nous heurtons parfois à des personnalités en pleine construction manquant d'assises identitaires mais qui renvoient à un fort besoin de considération. Ce dernier peut passer par une identification formelle en référence à une croyance, perçue comme une condition sine qua non pour exister et être reconnu. Ce schéma qui peut correspondre à une phase de recherche toute adolescente nécessite un étayage pour constituer une étape sur le chemin qui mène de soi à l'autre.

Bénéficiaires et professionnels peuvent être subjugués par un tropisme communautaire venant brouiller les lignes entre les convictions et l'intime, mettant, de fait, au défi, la laïcité. De telles configurations constituent un terrain de prédilection pour une dérive, et devenir terreau d'effraction du lien social dans une démarche prônant, à mots couverts, une forme de prosélytisme ou de ségrégationnisme. Il s'agit bien d'éviter une coagulation et un appauvrissement des pensées qui ne seraient plus diversifiées. Le risque est de gélifier les rapports à l'autre,



dans un sens unique qui aboutit, à l'inverse du but poursuivi, se souhaitant œcuméniste, dans le sens de rassembler des personnes ou des idéologies différentes à un mécanisme ultime d'exclusion par des interprétations partiales et simplistes en lien au religieux.

Jean DUMEL

*source Henri PENA-RUIZ Philosophe ancien membre de la commission sur l'application de la laïcité dans la République

Des lectures complémentaires pour aller plus loin :

- « La morale laïque : des repères universels » Henri Pena-Ruiz fascicule MAIF.
- « La laïcité mode d'emploi, cadre légal et solutions pratiques 42 études de cas » Dounia Bouzar éditions d'organisation
- « La laïcité falsifiée » Jean Baubérot éditions la découverte.



La question du libre-choix des personnes

24 avril 2015

Présentation de la situation

1. Présentation

Anne HERRMANN, éducatrice spécialisée au Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés (CARAH) de Munster.

Le CARAH est un Service en Accueil de Jour accueillant des adultes âgés entre 20 et 60 ans et plus, présentant une déficience, avec ou sans troubles associés, qui ne sont ou pas plus aptes à travailler, même en milieu protégé, ou en cours d'orientation (attente d'une place en ESAT, etc.). Ses missions sont doubles :

- Proposer un accompagnement personnalisé favorisant le maintien et le développement de l'autonomie fonctionnelle et de la vie courante, du langage, des capacités intellectuelles, gestuelles et sociales des personnes accueillies.
- Etre un lieu d'expertise, d'évaluation et d'orientation en vue de définir/préciser le projet personnalisé de la personne.

Parallèlement à mon emploi à mi-temps, je fais un Master en « Ingénierie de l'Intervention en milieu socio-éducatif » à l'Université de Haute-Alsace.

Lors d'un enseignement portant sur le « Développement de la personne des organisations », l'occasion m'a été donnée de réfléchir à la question du libre-choix des personnes vieillissantes, vulnérables (ou en situation de dépendance) au même titre que les adultes en situation de handicap mental accueillis au CARAH.

2. Question d'éthique

• Définition

Le libre-choix se définit par la capacité de décider, de juger et de préférer, d'être acteur d'une sélection. Il se positionne du côté de la demande de la personne (et non du besoin) et lui permet de sauvegarder sa dignité intrinsèque, quelle que soit sa fragilité et son âge.

Le libre-choix met le sujet dans un sentiment existentiel à pouvoir penser.

• Contexte

Selon leur situation, les bénéficiaires du CARAH bénéficient de divers moyens et dispositifs d'aides (mise sous protection juridique, accueil en Foyer, en famille d'accueil, en SAJ, accompagnement à domicile par le SAVS, le SAMSAH, etc.).

Ces dispositifs sociaux contribuent-ils à placer toute personne dans une position d'assistance et/ou d'accompagnement ? Et dans un rapport d'inégalité entre « aidant et aidé »,



« assistant et assisté », « accompagnant et accompagné »? Cette question se pose d'autant plus si la personne est en situation d'incapacités ou de vulnérabilités.

Le travailleur social se retrouve à la frontière de divers croisements où se réfléchit la question de son professionnalisme, de ses représentations et de son histoire, des exigences institutionnelles (règlement institutionnel, cadre, normes, collectif, etc.) et divers éléments environnementaux (temps, moyens, etc.)

- **Observations**

- Par temps de grisaille, un groupe de bénéficiaires s'apprête à partir en promenade. Une stagiaire propose à Mr D. de chercher sa veste en raison du vent frais. Ce dernier refuse, affirmant qu'il est assez grand et qu'il sait à quel moment il doit porter sa veste. Comment la question du libre-choix se confronte-t-elle aux approches individuelles au sein d'une équipe ?
- Lors de sa pause, Mme D. souhaite fumer sa cigarette électronique après avoir fumé une cigarette ordinaire. L'éducatrice lui enlève la cigarette électronique, parce qu'elle estime que fumer alternativement les deux cigarettes est nocif et que cela lui permettra de ne pas être attirée par la tentation de fumer. Finalement, Mme D. a redemandé sa cigarette et l'a vapoté, puis a fumé un cigare dans la foulée.

- Lors de l'activité Piscine, Mr L., excellent nageur, souhaite nager dans le grand bassin pour faire des longueurs, comme à son habitude avec sa famille d'accueil en-dehors des activités au CARAH. Cependant, une directive de sécurité interdit l'utilisation du grand bassin.

- Suite à une information concernant un bénéficiaire ne prenant plus de douches depuis plusieurs semaines (installation défectueuse au domicile), l'équipe l'encourage vivement à se doucher au CARAH, le temps de trouver une solution. Il refuse obstinément et fait sa petite toilette de temps en temps.

- **Questions**

- Comment le travailleur social peut-il proposer un choix éclairé, neutre, sans influence ni démagogie ?
- Comment la question du libre-choix se confronte-t-elle aux approches individuelles au sein d'une équipe ?
- Quelle conciliation possible entre les contraintes de la vie en collectivité et les demandes singulières ?
- Quelle conciliation possible entre une contrainte institutionnelle et le libre-choix de la personne ?



Synthèse des débats

Cette séance aura permis de nous attacher à une réflexion de fond sur la thématique du libre choix à partir des quatre sous questions énoncées dans la présentation.

D'emblée nous débusquons au détour de la mise en mot des quatre interrogations, le terme conciliation qui vient évoquer l'hypothèse d'une contre partie voire d'une contrainte à partager, un quelque chose à concéder, en tout cas, une invitation pour un travail de médiation dont l'éducateur est porteur.

«Nous ignorons à quel point ce que nous pensons être notre choix ne révèle pas uniquement de notre volonté»

Fort de cette observation initiale, nous repérons d'emblé la complexité des réponses à apporter et surtout à partager. Pour y parvenir il y a lieu de prendre appui sur des références diversifiées que nous pouvons puiser dans le champ des sciences humaines notamment entre philosophie et droit.

«Les droits subjectifs ne s'opposent nullement au droit objectif»

Lucien ISRAËL (médecin / psychanalyste) disait, « le libre choix n'existe pas, il est illusion ». Dans le fond, nous ignorons à quel point ce que nous pensons être notre choix ne relève pas

uniquement de notre volonté.

Dans le registre du droit, l'évocation d'un libre choix renvoie à la notion de droits subjectifs qu'il importe de resituer au regard du droit objectif. Ce dernier est constitué par l'ensemble des règles juridiques, obligatoires, abstraites et impersonnelles permettant à l'Homme de vivre en société ; quant aux droits subjectifs, étymologiquement, ils concernent les droits attachés à un sujet, une personne.

Les droits subjectifs ne s'opposent nullement au droit objectif car c'est bien le droit objectif, toujours formulé au singulier, qui confère aux personnes leurs droits subjectifs, toujours proposés au pluriel.

En nous rapprochant de notre champ professionnel est rappelé que la notion de libre choix apparaît dans le cadre de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale avec pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les services sociaux et médico-sociaux.

Nous sommes bien là dans la configuration et la déclinaison de droits subjectifs à travers une loi fondamentale pour notre secteur puisqu'elle régit près de 32000 structures ce qui représente plus d'un million de places d'usagers. Ces derniers nous renvoient bien des fois à nos limites alors que nous tentons de tenir à bras le corps, la fonction éducative en tension avec les modalités de penser des formes de libre choix.



Pour rappel, cette loi (article 311-3 du code de l'action sociale et des familles) précise sept droits essentiels pour les usagers :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité.
- Le libre choix entre les prestations.
- Une prise en charge ou un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé.
- La confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- L'accès à l'information.
- L'information sur les droits fondamentaux et voies de recours.
- La participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Posée ainsi, nous repérons aisément que la question du libre choix qui ne dispose d'aucune définition arrêtée est au cœur de cette loi et au centre de nos préoccupations.

La réflexion des équipes est, par ailleurs, sous tendue par des références à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé qui reprend la notion de libre choix à partir d'un consentement éclairé. Dans ce cadre, c'est bien le consentement du patient qui s'impose c'est-à-dire que le médecin, en référence aux

«Nous sommes invités à parcourir autrement le chemin escarpé du libre-choix»

progrès de la science et des connaissances techniques, est amené à respecter la volonté de la personne.

Il nous arrive également bien souvent d'utiliser le terme libre choix en l'associant avec le qualificatif opposable. Mais à y regarder de plus près, l'opposabilité d'un droit est une notion juridique qui signifie que le droit qui a été reconnu au citoyen peut être « opposé » à une autorité chargée de la mettre en œuvre, c'est-à-dire que le citoyen dispose de voies de recours pour obtenir la mise en œuvre d'un droit. Parmi les droits opposables on cite fréquemment le droit au logement dans la logique de la lutte contre les exclusions mais aussi le droit à la scolarité et le droit à la protection de la santé. Ces indications, facteurs de clarification, nous permettent de sortir de la confusion et de certaines assimilations bien trop hâtives. Nous sommes, par là même, invités à parcourir autrement le chemin escarpé du libre-choix.

A partir de ces constats, nous percevons, dès lors, que l'ensemble de nos réflexions nécessite une approche composite tant il est vrai que les fondements de notre engagement se trouvent sollicités dans la relation à l'autre.

Il n'est pas rare, dans la fonction éducative, de nous heurter à des dérives sémantiques qui, par raccourcis, assimilent libre choix à libre arbitre nous renvoyant à un travail d'explicitation jamais vain, jamais fini pour tenter d'aboutir à un consentement que nous espérons éclairé. Pour ce faire, il importe de proposer à l'utilisateur une traversée des



«L'enjeu consiste à tenter de se dégager d'un rapport de force où le choix de l'un exclut l'autre»

souhaits de la personne et besoins repérés.

Il est là question de la pertinence éducative que nous pouvons faire valoir dans un mouvement de balancier, jamais cadenassé, toujours relancé à l'aune de nos doutes et de la vérité de l'autre.

L'enjeu consiste à tenter de se dégager de postures équivoques où l'un et l'autre demeurent dans des convictions distinctes et restrictives conduisant à un rapport de force où le choix de l'un, exclut l'autre. De fait, il s'agit de rompre la logique des alternatives et des « ou-ou » pour oser introduire de possibles perspectives à partir d'options multiples qui permettent à l'utilisateur de se considérer comme acteur d'un choix.

«Un fil conducteur doit nous amener à tenir une posture à partir d'une considération inconditionnellement positive de l'autre»

surtout incitatif plutôt que directif et ce à partir de la prise en considération de la personne

représentations qui peut aller parfois à contre courant du « je veux à je peux ». Ce mouvement peut permettre de connecter ou reconnecter

et de ses capacités. Déployer notre énergie d'éducateur pour favoriser le positionnement de l'autre sans que cette prise en compte ne vienne induire ou imposer une acceptation d'office en forme de ralliement quasi obligé est un défi du quotidien. La notion de préférence sera dès lors privilégiée à celle de choix libre qui ne l'est jamais totalement.

Ce chemin sur lequel il est parfois nécessaire de s'égarer avec l'utilisateur peut prendre des allures de labyrinthe nécessitant un fil conducteur qui doit nous amener à tenir une posture à partir d'une considération inconditionnellement positive de l'autre. Facile à dire, audacieux à entreprendre mais bien coriace à finaliser dans la constance si ce n'est en proposant à la personne, une écoute active débouchant sur une élaboration conjointe à même d'esquisser des voies de sorties acceptables. L'autre parvient alors à appréhender les éléments de complexité en présence dans une dynamique à travers laquelle il se sent considéré et reconnu en tant que sujet à part entière.

Il n'en demeure pas moins que la question de ce que l'on fait du libre choix revient s'imposer inlassablement notamment pour les professionnels œuvrant avec les personnes placées sous tutelle judiciaire. Si on met de côté les solutions réductrices qui fleurissent aux limites des scénarii de violence dans une logique de réponse « clé en main » du type « c'est pour ton bien », il n'est d'autres options que de s'appuyer sur un



état d'esprit inventif permettant de faire aboutir certains choix, jamais tous les choix. Il est ici question de faire appel à l'art déployé par les professionnels, parfois un art de construire la relation à partir de « tout petits riens », qui ne sont jamais rien. Cette posture autorise une parole clarifiée qui passe par la possibilité de dire non tout en permettant astucieusement de sortir des dilemmes de confrontation entre libre choix et posture qui conduit à forcer le choix. Cette voie contribue à faire coexister le désir de la personne, la complexité des réalités institutionnelles fondées sur le droit, la sécurité de l'utilisateur et l'environnement en général. En d'autres termes, l'intervention éducative s'étaye sur une relation complexe qui oblige à entendre le choix de l'autre sans être dans l'obligation de l'acter à travers un accord de complaisance immédiat mais bien d'en faire un objet de travail à remettre toujours sur l'ouvrage.

Ainsi l'utilisateur via l'accompagnement dont il bénéficie peut être conduit à accepter de mettre en suspend son idée d'accéder à un libre choix immédiat pour s'ouvrir non seulement à ce qu'il pense aimer mais aussi et surtout à ce qu'il pourrait aimer.

Compte rendu réalisé par Jean Dumel



Comment dans la complexité, assurer et concilier l'intérêt individuel et collectif ?

25 septembre 2015

Présentation de la situation

En tant que professionnels intervenant dans le cadre d'un foyer éducatif accueillant des adolescents en grande difficulté, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des problématiques relevant de soins psychiques qui devraient être soutenus. Au sein de la structure nous n'avons ni les supports techniques ni les compétences professionnelles pour promouvoir ces soins indispensables. Notre désarroi se trouve encore accentué car nous percevons bien souvent une certaine connivence dans le monde de la santé, des hôpitaux et des praticiens spécialisés, l'ensemble de ces acteurs donnant l'impression de se retrancher derrière la notion de secret médical.

De fait, certains adolescents que nous prenons en charge bénéficient, en parallèle, d'une reconnaissance de handicap via la MDPH (maison départementale de la personne handicapée) et devraient relever, prioritairement, d'un accueil dans le cadre d'une structure spécifique au champ du handicap.

Ces adolescents se singularisent par des trajectoires de vie particulièrement lourdes avec un cumul de difficultés qui dépasse bien souvent la seule sphère des problématiques éducatives repérées en protection de l'enfance.

Face à tant de maux, nous nous trouvons, maintes fois, au sein du foyer, dans un contexte limite, peu à même d'apporter les réponses les plus appropriées. De fait, nous sommes parfois démunis et confrontés à notre propre impuissance alors que nous souhaiterions pouvoir construire nos pratiques professionnelles en conciliant les notions de secret médical et d'accompagnement éducatif sous réserve de s'accorder un espace de réflexion commun promoteur d'un secret professionnel partagé. A défaut, nous avons l'impression forte de n'être qu'un point de chute peu propice à construire un avenir pour des jeunes considérés comme des « patates chaudes ». Ces garçons, développant des profils atypiques qui ne correspondent à aucun dispositif préétabli, sont souvent « qualifiés d'incassables ».

Dès lors, nous nous interrogeons :

- Comment concilier le principe même de l'intérêt individuel avec la notion de projet individualisé mis en œuvre avec chaque jeune dès lors que ces derniers souffrent de troubles psychiatriques ?
- Comment, dans la complexité, assurer l'intérêt collectif, voire, la sécurité au sein de la structure ?



Au-delà de ces deux interrogations, comment promouvoir une action éducative dans « les murs », qui soit respectueuse de chacun et du groupe, à partir de principes éthiques partagés et d'une pratique déontologique alors même que tous les professionnels au sein de l'établissement non ni les mêmes formations initiales ni les mêmes niveaux de connaissance ?

Comment pouvons-nous dans ce cadre et au regard des contraintes inhérentes à la vie dans l'établissement, en nous démarquant de l'utilisation toujours possible d'un droit de réserve pour ne pas dire de retrait, instaurer une culture de l'éthique qui tiendrait compte du secret professionnel mais rattaché au plus près de la notion d'informations partagées dans l'intérêt du mineur ?

Faute de réponse, certains professionnels manifestent leur difficulté au risque d'être « catalogué d'incompétent », d'autres développent des stratégies qui les amènent à « souffrir en silence » au risque de basculer à l'opposé de toute référence éthique, dans la violence.

Synthèses des débats

Le comité éthique de l'Association est sollicité par un éducateur œuvrant dans un foyer accueillant des adolescents. Le professionnel expose la situation de certains jeunes qui relèvent à la fois des mesures mises en œuvre

dans le champ de la protection de l'enfance tout en bénéficiant parallèlement d'une reconnaissance de handicap par la MDPH.

La problématique d'un garçon de 16 ans est présentée. Il s'agit d'un mineur en grand souffrance et en grande difficulté qui, par le développement de divers troubles, vient interroger les capacités mobilisatrices des professionnels et les assises du foyer en tant qu'institution.

Les premiers échanges invitent à une mise en mots à partir d'une tentative de recomposition du parcours institutionnel et de l'histoire de vie de cet adolescent. A travers l'exposé, il s'agit, pour les professionnels, d'énoncer, voire de dénoncer, ce qui fait barrage dans leur pratique en évoquant la question du secret médical perçu selon les places occupées comme un obstacle à la compréhension ou un bouclier de protection. Pour les éducateurs il est, ici, question de la difficulté à nommer ce qui relève, peu ou prou, d'une problématique psychiatrique qui, à leur yeux, vient s'imposer de façon d'autant plus incontournable qu'elle dépasse le registre des références socio-éducatives habituelles.

Dès lors, sont sous-tendues les interrogations suivantes : comment travailler ensemble, comment construire une collégialité des compétences, comment les uns et les autres s'en sortent-ils entre flexibilité, incompréhension, sentiment d'étrangeté,



rigidité, refus de voir, recours à un droit de réserve ou réponse frontale à une perception de l'inacceptable en ne trouvant d'autres recours que la violence ?

«À quoi je sers» ou «qu'est-ce que je serre ?»

Dans le fond, la situation du jeune renvoie aux éducateurs et à l'institution des questions fondamentales, « à quoi je sers » ou « qu'est-ce que je serre » ?

Ici, les professionnels, comme tout homme, se trouvent bousculés, émus, abasourdis, face à

«Il s'agit de penser la rencontre avec un autre»

une souffrance qu'ils ne comprennent pas et qui peut, après un premier mouvement de compassion, inciter au rejet. Dans un tel contexte les éducateurs et l'ensemble des adultes au sein du foyer se trouvent rapidement confrontés à un insupportable qui vient remettre en cause leur sécurité et l'identité de chacun.

Ainsi, nous percevons que la question soulevée mérite d'être dégagée de la stricte référence au secret médical qui, derrière des apparences de rassurance, apparaît bien limitative. Il en est de même de l'évocation

«Comment rester respectueux de l'autre et faire valoir malgré les crises et les troubles, sa dignité ?»

qui vise à savoir si le jeune devrait, prioritairement, relever d'une institution du champ du handicap, de

la protection de l'enfance ou d'un centre éducatif qui aurait pour particularité d'être renforcé ou fermé. Il s'agit, en l'état, de penser la rencontre avec un autre, un autre perdu dans un contexte institutionnel qui a pour vocation d'être protecteur pour lui-même, le groupe et les professionnels.

Il est, dès lors, intéressant de s'arrêter sur ce qui fait obstacle à l'émergence d'une relation structurante alors qu'en parallèle est reconnu et apprécié l'important seuil de tolérance des autres jeunes du foyer face à cet adolescent. Comment proposer un accompagnement adapté dans un contexte où les évolutions demeurent aléatoires, comment rester respectueux de l'autre et faire valoir malgré les crises et les troubles, sa dignité ?

En d'autres termes, comment lui permettre de s'humaniser alors qu'il nous renvoie une forme de monstruosité qui, à la fois, nous dérange, nous habite et nous dépasse ?

La tolérance, même relative, exprimée par ses pairs, nous invite à reformuler la question centrale que nous résumerons comme suit : « que faire de ce jeune » pour la positiver en envisageant un renversement de posture pour proposer, « que faire avec ce jeune » ? Ce mouvement, plus facile à dire qu'à faire, invite à le relier, lui qui de tout temps, aura manqué de mise en lien ou qui a échoué à toute tentative de mise en lien, se trouvant acculé à reproduire un cercle infernal d'échecs aboutissant à annihiler



«Lui proposer une enveloppe contenant qui vienne prendre en compte un besoin de protection dont lui-même ne perçoit pas la nécessité»

le Foyer qui l'accompagne ...) que par ceux qui auraient pu contribuer à l'inscrire dans une famille, une filiation, une histoire ?

Au quotidien, il importe de tout faire pour lui proposer une « enveloppe contenant » qui vienne prendre en compte un besoin de protection dont lui-même ne perçoit pas la nécessité. Pour les éducateurs référents, il s'agit, au sein du foyer, d'établir une relation de confiance correspondant à un début de reconnaissance en postulant que le garçon pourra, quelque peu, s'en saisir. Si un tel projet peut paraître modeste, il s'agit en fait d'une vaste ambition portée par des professionnels plus soigneurs que soignants face à un adolescent qui ne peut s'autoriser à investir un projet perçu comme trop déstabilisant. Cet adolescent, à ce jour, laisse à penser qu'il ne peut être reconnu que par des attaches

«Quoi de plus noble et de plus respectable que d'accepter nos propres limites et d'y travailler ?»

toute perspective de considération. De fait, il apparaît davantage reconnu par les institutions (la loi qu'il enfreint, la justice qui le contraint, la MDPH qui devrait l'orienter, qui devrait l'orienter, le Foyer qui l'accompagne ...) que par ceux qui auraient pu contribuer à l'inscrire dans une famille, une filiation, une histoire ?

qu'il situe dans l'environnement de la rue. Par sa posture et la mise en scène de certains troubles, il vient déstabiliser les professionnels qui

tendent, à bout de bras, de le maintenir inscrit dans une forme de socialisation. Faute de lisibilité et de résultat, ces derniers, par la force des choses, tâtonnent sans plus savoir qu'elle proposition mettre en œuvre.

Nous avons l'habitude de qualifier et catégoriser les attitudes et les comportements à partir de références communes mais voilà que ce mineur est identifié comme étant incasable, interpellant nos institutions en termes de limite de l'acceptable. Il nous conduit à nous confronter à ce qui nous est intolérable, mais que nous découvrons là, la face longtemps cachée du rejet. Il est, dès lors question à minima, d'une double impossibilité d'acceptation : celle du jeune qui demeure dans le déni de ses troubles et celle des professionnels qui évoquent un adolescent dangereux pour lui-même et pour les autres, capable à tous moments de « monter dans les tours », laissant l'éducateur seul et démuné. Du coup, certains professionnels évoquent le fait de souffrir en silence, de ne pas y arriver ou d'évoquer une possible rupture « ou c'est lui, ou c'est moi » !

Quoi de plus noble et de plus respectable que d'accepter nos propres limites ainsi que d'y travailler ? Dans le métier d'éducateur, chacun prend appui, en priorité, sur sa propre personnalité qui est à la fois frein et ressort. Le soutien d'une équipe et la confrontation des points de vue avec l'ensemble des partenaires n'est pas vaine pour relativiser les actions mises en œuvre et leurs résultats.



Par rapport à cette situation, il n'est pas tant question de s'interroger sur ce qui a été fait, défait ou insuffisamment fait par la MDPH et la justice, la psychiatrie, le foyer et les services sociaux en général que de réfléchir aux modes de soutien que nous pouvons promouvoir pour venir en aide à un jeune qui nous apparaît comme grandissant « sans domicile fixe psychique », sans assise identitaire, sans avoir connu, dans son parcours, des adultes sur qui prendre appui pour avancer. Face à de telles situations de mineurs ayant vécu sans pouvoir tricoter leur propre histoire, toutes les issues envisagées demeurent bien souvent des réponses insuffisantes.

Si la situation présentée est par bien des aspects exemplaire, elle n'est pas unique. Nous noterons que ce jeune qui est perçu comme pouvant, à tout instant, se perdre ou se noyer

« Intercéder pour une collaboraton active, multi-institutionnelle et pluridisciplinaires afin d'éviter que la trame de tissus humains tendue auprès de ces jeunes ne cède »

Face à de tels adolescents les équipes évoquent l'épuisement, le découragement, l'usure comme l'on parle d'un tissu qui aurait été trop longtemps mis en tension et finit par

être chiffonné, abimé, sans possibilité d'en reprendre les coutures. A ce stade, il n'y a pas de solution exclusive mais la nécessité d'intercéder pour une collaboration active, multi-institutionnelle et pluridisciplinaire afin d'éviter que la trame de tissus humains tendue auprès de ce jeune ne cède. Il s'agit là, en quelque sorte, de parvenir à resserrer les liens sans étouffer la fibre afin que les dispositifs déployés viennent comme une couverture permettre à ces adolescents de profiter d'une chaleur humaine et de celle d'un foyer au sens étymologique et par extension d'un lieu où l'idée de partage devient possible.

Ce travail nous convie à la modestie. Nous demeurons des hommes limités et nous ne sommes pas à l'abri de déconvenues. Si chacun s'échine à construire ses propres outils, il n'échappe à personne que ces derniers doivent concilier à la fois une tentative de protection et de sécurité et une volonté de progression. Le but poursuivi étant d'offrir une perspective de dés-enfermement pour augurer une dynamique de réengagement de la relation à l'autre. Pour ce faire, il s'avère indispensable de promouvoir un possible décryptage de nos positions et valeurs en poursuivant inlassablement notre réflexion entre convictions et responsabilités pour réensemencer nos pratiques éducatives et retrouver sens.

Compte rendu réalisé par Jean Dumel



Comment accompagner ceux qui refusent toute forme d'autorité, comment les réconcilier avec les lois républicaines ?

4 décembre 2015

■ Présentation de la situation

Les attentats du 7 janvier et du 13 novembre 2015 de cette année ont créé de nouveaux motifs de placements en Centres Educatifs Fermés de la part des Juges des Enfants et des Juges d'Instruction.

Ainsi, au CEF de Mulhouse, nous avons accueilli, depuis le début de l'année, des mineurs susceptibles de radicalisation et, plus particulièrement, admis un mineur A, placé sous contrôle Judiciaire (donc mis en examen).

« Pour avoir tenté de rejoindre la Syrie, via la Hongrie où il a été arrêté, dans l'objectif de rejoindre DAESH (Etat Islamique), groupe terroriste dont il a recueilli et relayé des éléments de propagande et été en contact, via internet, avec certains de ses membres ».

Les faits sont qualifiés d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme.

N'ayant jamais réfléchi à l'accompagnement qu'il fallait proposer à ces mineurs, l'ensemble des professionnels étant plutôt aguerris à la prise en charge d'adolescents auteurs d'actes délictueux graves, la demande d'admission a donc fait l'objet d'un débat en équipe pluri professionnelle avant d'être validée par les cadres.

A ce jour, A. est au CEF depuis le mois de février et le placement sera renouvelé d'ici quelques jours au regard de la nécessité de poursuivre le travail de déradicalisation, en lien avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Cette démarche reste expérimentale, incertaine et nécessite de mettre à distance des positions singulières, des croyances personnelles et implique un positionnement citoyen, nécessite de comprendre ce qui a fait, ou fait, que certains adolescents se sont rapprochés des thèses Djihadistes.

Que comprenons-nous de ces dérives ? Que viennent-elles signifier, et comment parvenir à mieux accompagner ceux qui refusent toute forme d'autorité, défient les adultes et les lois républicaines, s'opposent aux valeurs apprises à l'école publique, n'hésitent plus à manifester ouvertement leur opposition aux modèles et s'autorisent des propos outrageants, dénigrants, adhèrent aux pensées clivantes entre les hommes et femmes ?



Face à ces postures, le discours éducatif classique semble inopérant et il nous faut aller sur d'autres terrains, apaiser les sentiments de haine ouvertement exprimés envers la République. Que faire dès lors que pour certains « l'idée d'éradiquer ceux et celles qui font ce pays » devient un impératif, voire une doctrine ?

Qu'avons-nous minimisé ou insuffisamment impulsé en tant que travailleurs sociaux dans nos interventions pour laisser le champ libre à de telles considérations extrémistes ? Comment ramener les plus poreux, les plus perméables à la radicalisation aux valeurs républicaines ?

Synthèses des débats

Accueillir un jeune de 16 ans ayant pris fait et cause pour un mouvement sectaire faisant allégeance aux thèses islamistes, constitue une nouvelle donne pour un établissement guère préparé à la prise en charge d'un tel profil d'adolescent. En l'occurrence, le Centre Educatif Fermé s'est vu confier un mineur repéré comme un acteur potentiel de la mouvance djihadiste.

« Il importe de l'accompagner dans un processus visant sa ré-humanisation »

Si sur le plan de la justice, le garçon est inculpé via la juridiction anti-terroriste et que son placement en CEF

visé à l'écartier, le soustraire, l'isoler d'un groupe salafiste prônant des actes de violence, il importe de l'accompagner, si possible, dans un processus que certains nommeront « déradicalisation » et que, pour notre part, nous identifierons, en priorité, comme un processus visant sa ré-humanisation.

Ainsi, pourquoi ce jeune vient-il outrepasser les limites morales et sociales pour revendiquer une conception de civilisation établie sur un principe de rupture avec le contrat social ?

Face à une problématique de cet ordre, l'équipe éducative se confronte à un défi qui amène à repenser les moyens d'actions et les modalités pédagogiques habituellement mis en œuvre.

Nous notons que l'impact médiatique actuel, en lien aux actions des réseaux terroristes, vient donner une tonalité encore davantage marquée pouvant amener le jeune homme à se définir comme différent des autres et se considérer comme élu en opposition aux autres mineurs placés. De surcroît, le positionnement de cet adolescent vient questionner, avec force, tout particulièrement, les principes d'engagement des membres de l'équipe éducative qui se réfèrent, à titre privé, à la religion musulmane. Il s'agit pour eux de sérier les aspects de culture partagée tant du côté de l'Islam que des fondements de la laïcité qui doivent être véhiculés et demeurer prépondérants.



«Favorier l'émergence du principe d'altérité tout en respectant ses convictions religieuses personnelles»

De façon globale, pour l'ensemble des encadrants sollicités, il s'agit de parvenir à se départir d'un premier réflexe d'étrangeté, voire de fascination, au regard du caractère exceptionnel d'un tel accueil. L'équipe a pour mission de poser les bases d'un accompagnement ciblé qui, au-delà et, pour le moins, grâce à l'environnement contraint du CEF, soit à même de favoriser l'émergence du principe d'altérité chez l'adolescent tout en respectant ses convictions religieuses personnelles.

«Le désir d'être vient faire une entrée fracassante et renvoie l'individu à ce qu'il croit être ou souhaite être»

Que faire de sa croyance qui peut être considérée comme dévoyée et comment lui permettre d'accéder à la complexité laïque qui vise à valider la cohabitation des religions sans exclusion en l'amenant à une distanciation par rapport au régime de vérité univoque que sa lecture de l'islam propose, impose ? Comment l'encourager, le rendre sensible, en d'autres termes, comment l'éduquer, c'est-à-dire, lui transmettre des valeurs permettant, dans l'espace social, la rencontre d'individus

«Comment son régime de vérité vient donner, à ses yeux, une forme de cohésion à sa propre histoire»

qui appartiennent à différents mondes et modes de penser pour parvenir à vivre ensemble ?

Au stade de l'adolescence, ce jeune homme, comme bien d'autres, manifeste un désir d'engagement, de servir une cause qui rejoint le désir de vivre et d'être - que nous savons toujours subjectif - et que la religion peut venir incarner. A ce moment de la vie, le désir d'être vient, en quelque sorte, faire une entrée fracassante et renvoie l'individu à ce qu'il croit être ou souhaite être. Il est, dès lors, question de sa propre image, comment il la porte et comment elle le porte. L'image renvoie au paraître et l'affirmation de l'être ne peut se passer du chemin qui transite par ce paraître, qui est avant tout, l'image que je m'attribue et que je fais miroiter aux autres.

Une question incontournable, trop vite et trop souvent passée sous silence, est alors mise en exergue, mais qui est-il ce jeune homme, d'où vient-il, comment son régime de vérité s'est construit, affirmé, solidifié, durci ? En nous référant à P. RICOEUR il s'agit de comprendre comment son régime de vérité vient donner, à ses yeux, une forme de cohésion à sa narration, c'est-à-dire à sa propre histoire. Pour notre part, il paraît essentiel d'ajouter que, quelque soient les périples de vie, s'il nous est possible de les identifier et les comprendre, il ne serait question de les admettre, de les justifier et encore moins d'accepter des formes de déviances mises en scène.



Parmi les préoccupations majeures qui émanent de la réflexion de l'équipe du CEF et que nous pouvons croiser avec nos propres questionnements, il s'agit d'appréhender à travers un placement, aujourd'hui renouvelé pour une période de 6 mois supplémentaires, si des signes d'évolution, au moins apparents avant d'être tangibles, permettent, comme le repèrent ou l'espèrent certains, que pour le garçon, « ça va dans le bon sens » ; « y a-t'il progrès ou manipulation » ? Evolue-t'il dans un registre de sincérité ou de dissimulation telle la « Taqîya * ». Cette dernière, souvent repérée dans la mouvance islamiste, consistait, historiquement, à masquer ses convictions religieuses par crainte de persécution. Elle se trouve aujourd'hui dépossédée de cette lecture initiale pour fonctionner comme un masque afin de ne pas révéler des thèses

«L'équipe est de fait amener à réfléchir à un travail relationnel au bénéfice du doute, en s'appuyant sur le doute lui-même pour en faire un levier d'intervention»

potentiellement terroristes, poursuivies au motif présumé d'une persécution dont les musulmans attachés à l'origine « Salaf ** » de l'islam et donc à Mahomet, seraient victimes.

Pour les éducateurs, il y aurait ainsi 2 points de vue opposés : d'un côté, ceux qui saluent les efforts de conformité consentis par le garçon et de l'autre ceux qui, au contraire, à partir de sa trajectoire, avouent demeurer plus qu'incertains quant à ces vellétés.

L'équipe est de fait amenée à réfléchir sur le fond quant aux possibilités de mener à un travail relationnel au bénéfice du doute, en s'appuyant sur le doute lui-même pour en faire un levier d'intervention.

Mais, au plus près du jeune homme, ne serait-il pas, avant tout, question d'une quête de soi par une reconquête de sa propre histoire dans un processus qui, à l'adolescence, passe bien souvent par des confrontations à l'extrême et au risque ? Dans le cas présent, ne pouvons-nous pas faire nôtre l'idée que la quête légitime de cet adolescent ait pu le conduire à une posture d'enfant soldat, recruté via le net, manipulé, endoctriné, radicalisé au point de ne pouvoir s'affirmer que dans une reconnaissance partisane terroriste ?

A ce stade, si tout un chacun peut identifier, peu ou prou, les mécanismes de radicalisation et les principes d'emprise sous-jacents, nul n'est en capacité de déployer, avec certitude, des actions réellement opératoires visant à inverser le mouvement dès lors qu'un individu se trouve embrigadé, reconnu par un groupe de pairs qui le met en valeur et le conforte dans des convictions auxquelles il se soumet dans un registre d'absolue allégeance aboutissant à une logique d'aliénation.

L'équipe éducative doit pouvoir prendre appui sur l'observation des mouvements sectaires dont nous savons que la sortie est un processus périlleux, généralement assimilable à une fuite et qui, dans l'univers du terrorisme, peut être source d'une mise en danger extrême.



**«Pour quelle cause
vivre et pour laquelle
mourir ?»**

enfants, nous pouvons dès lors, prendre au moins en partie, appui sur l'hypothèse que le placement en CEF constitue une forme de protection « malgré lui » pour cet adolescent et, qu'ainsi, il lui soit possible de dépasser une fascination mortifère. A y voir de plus près, cette dernière vient prendre l'apparence d'une nourriture idéologique quasi céleste aux aspects idolâtres mais qui, au final, peut le conduire au sacrifice de lui-même. Il aurait

**«L'expérience
d'accompagnement
tentée par l'équipe du
CEF, renvoie, dos à
dos, doute, certitude et
croyance»**

A travers nos échanges, l'expérience d'accompagnement tentée par l'équipe du CEF, renvoie, dos à dos, doute, certitude et croyance. Il nous parait dans l'immédiateté de nos réflexions et sous les feux de l'actualité difficile d'avancer davantage. Il nous est, pour l'heure, essentiel de continuer à alimenter le

Pour quelle cause vivre et pour laquelle mourir ? Et si nous savons que toute révolution écrase ses perspectives d'existence à côté d'autrui, car considérant l'autre comme mécréant et, donc, raison et objet même de son combat.

chemin de la pensée pour ne pas laisser ce garçon s'enfermer dans une reconnaissance exclusive au morbide et l'équipe sans perspectives d'ouverture vers un vivre ensemble à partager avec lui.

Il parait, dès lors, nécessaire de proposer de reprendre nos échanges sur ce thème et à partir du cheminement de l'équipe du CEF, dans le cadre de la prochaine séance de travail du comité éthique.

*Taqîya : mot arabe, prévenir - se prémunir, consiste à dissimuler sa foi sous la contrainte, conformément à une recommandation du prophète de l'Islam selon laquelle la foi peut être cachée si elle conduit à la persécution.

**Salaf : mot arabe qui signifie ancêtres ou prédécesseurs, par extension ceux qui revendiquent pratiquer l'islam des origines.

Compte rendu réalisé par Jean Dumel



Notre objectif, à travers les travaux de ce comité dont vous venez de prendre connaissance, n'a de cesse de vouloir rendre vivante une réflexion partagée, sans repli et, par là même, enrichie. Il s'agit d'une démarche volontariste de l'ARSEA qu'il importe de considérer, à chaque fois, comme un chantier renouvelé dans une visée de construction permanente. De fait, chaque fois, nous remettons à l'ouvrage notre humanité, notre engagement et nos capacités à les incarner.

A ce titre, la teneur des débats sous-tendus par le principe de développer une parole respectueuse, nous conduit à faire nôtre des propos, à la fois, singuliers et inattendus. Ils constituent une force jamais démentie et, ô combien, nourricière. Il s'agit là de la condition première nous autorisant à aborder, sans restriction, les thèmes les plus fondamentaux et, parfois, si difficile qui traversent au quotidien notre champ professionnel.

Et, comme il s'agit d'un champ dont nous espérons, malgré les aléas des semences, de belles récoltes, le comité éthique propose, à l'orée 2016, d'ouvrir, à nouveau, son cercle pour le rendre encore plus accessible et attrayant à l'ensemble des professionnels de l'association... qu'on se le dise !

Comité
Éthique
Arsea

comiteethique@arsea.fr



**Association Régionale Spécialisée d'action
sociale, d'Éducation et d'Animation**

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
204 avenue de Colmar
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex
03 88 43 02 50
www.arsea.fr
accueil.direction@arsea.fr

Mission reconnue d'utilité publique